

# Mali-Nations Unies : L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT CALIBRÉE POUR LA PÉRIODE 2008-2012

l'Essor n°15910 du - 2007-03-09 08:00:00

## **Une réponse collective, cohérente et intégrée est apportée aux priorités et besoins de notre pays relatifs à la lutte contre la pauvreté**

Notre pays et le système des Nations Unies ont signé hier le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les documents ont été paraphés par le ministre Moctar Ouane et le coordonnateur résident du système des Nations Unies au Mali, Joseph Byll-Cataria au département des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'inscrit, a expliqué Joseph Byll-Cataria, dans le cadre des réformes lancées par le secrétaire général de l'ONU, afin de préparer l'organisation aux tâches du 21<sup>e</sup> siècle. Il entend apporter une réponse commune du système des Nations Unies aux priorités de développement du pays, identifiées dans le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CRSP 2007-2011). Les OMD et les recommandations des conférences internationales, les conventions et instruments relatifs aux droits des hommes sont pris en compte, a indiqué le coordonnateur résident du système des Nations Unies.

**SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE.** Par la signature de cet accord, le système des Nations Unies s'engage aux côtés du gouvernement du Mali, dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015. Cinq résultats à atteindre en 2012 ont été retenus par le système onusien. Ils sont non seulement ancrés sur une ou plusieurs priorités nationales exprimées dans le CSCR, mais aussi complémentaires des actions menées par les autres partenaires du Mali. Il s'agit de s'assurer que les droits humains au Mali soient mieux connus et respectés au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l'état de droit. Les capacités de l'État, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé doivent être renforcées en matière de planification, de formulation de mise en œuvre et de suivi/évaluation des projets et programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous régionale. L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité doit être nettement amélioré. Les zones rurales les plus vulnérables doivent bénéficier de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de services d'énergies alternatives durables et de création d'emplois durables. Enfin l'accès universel des populations aux services compétents sera renforcé dans le cadre de la lutte contre le Sida.

Pour la mise en œuvre du PNUAD sur la période 2008-2012, environ 445 millions de dollars (environ 222,5 milliards de Fcfa) seront nécessaires. Selon le représentant résident du système des Nations Unies, ces fonds seront mobilisés d'une part sur les ressources propres des agences du système onusien, et d'autre part sur les fonds additionnels qu'elles espèrent mobiliser à partir des sources extérieures avec l'appui du gouvernement et des partenaires au développement.

**CE PLAN CADRE EST LE VOTRE.** Le suivi des activités inscrites dans le PNUAD se fera à travers différents mécanismes de coordination existants, a-t-il indiqué, ajoutant que ces mécanismes feront appel aux structures directement impliquées dans l'atteinte des résultats, aux concertations nécessaires entre partenaires techniques et financiers, à la recherche de synergie nécessaire entre les programmes de coopération des agences et à une fonctionnalité optimale des différents groupes de travail inter agence qui seront mis sur pied à cet effet.

"Ce plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est le vôtre, il a été développé sous le pilotage de la direction de la coopération internationale de votre département, avec une forte implication et l'appui technique de la cellule du CLSP du ministère des Finances et des services compétents du ministère du Plan. Il a fait l'objet d'une validation de vos partenaires au développement internationaux et nationaux, notamment les PTF et la société civile", a relevé Joseph Byll-Cataria.

Le ministre Moctar Ouane a assuré que le gouvernement se réjouissait de la signature du plan cadre, notamment car il constitue un cadre stratégique, une réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux du Mali relatifs à la lutte contre la pauvreté.

Le ministre a donné l'assurance que le gouvernement s'attachera, conjointement avec ses partenaires concernés, à assurer la bonne mise en œuvre du présent plan cadre.

**Mh. TRAORÉ**